

*États et rapports déposés auprès du Greffier  
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'assurance-chômage pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 130 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/250B).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des mesures prises en vertu de la Partie III (Normes du travail) du Code canadien du travail, pour l'année financière terminée le 31 mars 1976, conformément à l'article 75 du Code canadien du travail, chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/82B).

---

A 11 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.